

POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE

CAHIER N°2

TOURISME - NAUTISME - FORMATION - RECHERCHE - INNOVATION



Éditorial du Président

L'économie bleue au cœur du changement climatique et des transitions nécessaires

Le CESER s'est saisi depuis 2022 du sujet de l'économie bleue qui est constituée des différentes activités ayant toutes trait au littoral ou à la mer. Avec plus de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 41 000 emplois en Occitanie, l'économie bleue a un poids significatif et bénéficie d'une dynamique forte au service du rayonnement du territoire régional.

Après un premier cahier qui a traité des filières industrielles et des activités économiques liées à l'exploitation et à la valorisation des ressources marines naturelles, ce second Avis aborde l'ensemble des sujets touchant à l'économie touristique, aux ports de plaisance, à la formation professionnelle ainsi qu'à la recherche et l'innovation.

Les impacts du changement climatique sur le bassin méditerranéen ne sont plus à prouver, nombre d'entreprises de l'économie bleue sont déjà touchées et ce phénomène va en s'amplifiant. L'hôtellerie de plein air, fer de lance du tourisme littoral par exemple, va dans certains secteurs être directement impactée par l'élévation du niveau de la mer. De même la grave crise de l'eau que nous connaissons en ce printemps 2023 pose avec acuité la question du partage de cette ressource entre les différentes activités économiques du littoral.

Mais l'Occitanie dispose de nombreux centres de recherche ou de formation. Souvent leaders dans leurs domaines, ils sont un atout majeur pour trouver et proposer des solutions d'adaptation afin de faire face au défi climatique (protection des côtes, valorisation des algues...).

Dans cet Avis, le CESER préconise une orientation progressive de l'écosystème économique et des politiques publiques qui y sont liées, vers une économie intégrant pleinement la question du changement climatique et de ses effets. Les recommandations formulées sont l'expression d'une volonté partagée d'assurer un développement économique qui réponde aux besoins de la population de ce territoire largement défavorisé en termes de taux de chômage, de pauvreté... pour faire face au défi de la durabilité de notre modèle de développement.

L'économie bleue dépend de la Méditerranée et de son bon état écologique. Toute dégradation de l'état de la mer et du littoral induira des conséquences négatives pour l'économie bleue. La Méditerranée est notre bien commun, des conditions de sa préservation dépend l'avenir des activités qui y sont liées.



Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Marc CHEVALLIER
Président de la Commission
Méditerranée – Littoral
Relations internationales



Pierre AYLAGAS
Rapporteur

Synthèse de l'Avis voté le 20 juin 2023 et préparé par la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales »

LES CHIFFRES CLEFS

Une étude sur l'économie bleue en Occitanie récemment actualisée par le Conseil régional a permis de mesurer le poids de ce secteur en région ainsi que les principales évolutions depuis 2019.

Au total ce sont 34 758 établissements qui composent les cinq filières identifiées représentant 41 343 emplois salariés et 6,1 Mds€ de chiffre d'affaires.

Les filières identifiées sont : nautisme, ports de plaisance ; valorisation des ressources marines ; pêche et conchyliculture ; transport et activités portuaires ; tourisme balnéaire et littoral ; gestion, recherche, innovation, et ingénierie. Chacune de ces filières a progressé depuis 2019 en nombre d'emplois comme en chiffre d'affaires, témoignant du dynamisme de l'économie bleue.

LE TOURISME



Avec 29 962 entreprises et plus de 32 000 emplois, le tourisme constitue la première activité de l'économie bleue. L'activité touristique en Occitanie est marquée par plusieurs caractéristiques qui appellent des réponses fortes.

L'impact du changement climatique

Certaines activités touristiques, notamment l'hôtellerie de plein air et les activités nécessitant une ressource importante en eau (parcs de loisirs), sont particulièrement impactées par les effets de l'évolution du climat.

Le CESER préconise :

- D'identifier le foncier potentiellement mobilisable (friches et nouvelles urbanisations) et de le prioriser pour les activités qui ont un besoin impératif d'un accès à la mer ;
- D'inclure des critères d'écoconditionnalité importants dans tous les financements de la Région : désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, usage économe de l'eau...

La difficulté récurrente à recruter des saisonniers

Au cours de l'été 2022, ce sont a minima 5 000 emplois saisonniers qui ont été non pourvus sur le littoral d'Occitanie. Le CESER a identifié le manque de logements comme étant une des causes du défaut d'attractivité des emplois saisonniers.

En réponse, le CESER Occitanie propose :

- D'encourager la mise à disposition de logements pour les saisonniers en étudiant toutes les possibilités envisageables : habitat modulaire, démontable, logements vacants, logements existants (internats de lycées, logements étudiants...) ;
- De lancer une expérimentation pour un contrat de travail spécifique pour les saisonniers.

Une saison très concentrée sur l'été

La fréquentation touristique du littoral est très concentrée sur les mois de juillet et août, bien qu'un allongement de la saison soit observé de manière de plus en plus importante. Le développement de l'attractivité hors saison estivale sur des clientèles différentes, constitue un levier important pour allonger la saison.

Le CESER préconise :

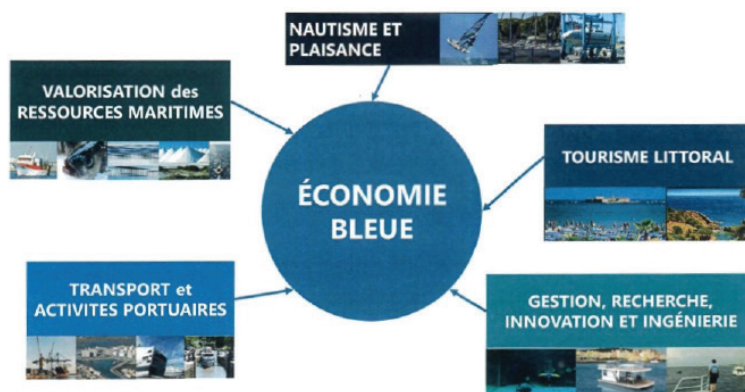
- De développer et soutenir les activités nautiques et de découverte des patrimoines littoraux hors saison (classes vertes...), ce qui contribuera également à renforcer le sentiment d'appartenance à une région littorale ;
- D'encourager l'organisation d'événements sportifs et culturels hors période estivale, ce que de nombreuses collectivités ont déjà commencé à mettre en œuvre.

L'amélioration de la qualité de l'offre touristique

Le CESER a identifié de nombreux investissements en matière de tourisme qui visent globalement à améliorer l'offre touristique. Le Plan Littoral 21 mobilise des financements et une ingénierie forte dans ce domaine. Il y a notamment un important travail engagé sur les copropriétés touristiques.

Le CESER préconise :

- De rechercher l'exemplarité environnementale dans tous les investissements touristiques : impact sur les milieux naturels, gestion de l'eau...
- D'accélérer la requalification des stations du littoral et notamment des copropriétés touristiques.



La gouvernance et la planification des activités en mer

Le CESER a identifié un manque de lisibilité dans le « Qui fait quoi » en matière de tourisme. En effet, certains offices du tourisme communaux jouxtent des offices du tourisme intercommunaux, amenant confusion et dilution des moyens.

Le CESER recommande à la Région de prioriser le soutien aux projets touristiques proposés par les offices du tourisme intercommunaux comme le prévoit la loi.

LES PORTS DE PLAISANCE ET LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Les ports de plaisance sont des points attractifs sur le littoral. Ils ont très majoritairement engagé une mue importante et sont aujourd'hui tournés vers l'innovation (ports connectés...). En Occitanie, 44 ports maritimes et 30 000 anneaux représentent 2 800 emplois, en hausse de 6,7 % entre 2019 et 2021.

Les activités nautiques sont très marquées par la saisonnalité de la fréquentation. Elles disposent d'un important potentiel d'allongement de la saison.

Le CESER préconise :

- D'encourager et de soutenir les efforts de modernisation, d'économie d'eau et d'énergie, et de réduction des impacts environnementaux des ports et des bateaux de plaisance ;
- D'encourager le déploiement de classes de sport-étude voile dans les établissements du littoral pour développer le lien avec la mer et l'émergence de futurs champions « made in Occitanie ».

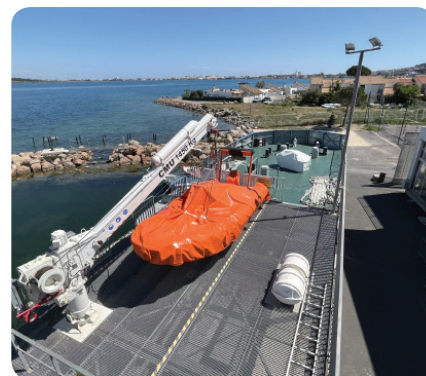
LA FORMATION

Le Nautisme est identifié comme étant une filière dynamique avec de nombreux métiers qui souhaitent recruter, souvent avec difficulté tant dans la construction navale que dans le tourisme.

L'Occitanie dispose de trois sites de formation professionnelle reconnus au niveau national dont le Lycée de la Mer à Sète ou le Nauti Campus à Canet-en-Roussillon. Ils forment les professionnels de la mer d'aujourd'hui et de demain. Ces établissements anticipent les besoins futurs en mer : développement des énergies renouvelables, raréfaction de la ressource halieutique, décarbonation du transport maritime...

Le CESER recommande :

- D'encourager la mise en œuvre de nouvelles formations pour de nouvelles compétences (par exemple «marinisation» des métiers liés aux énergies renouvelables...);
- D'encourager les efforts de féminisation des formations aux métiers de la mer.



LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'écosystème lié à la recherche et l'innovation, tant public que privé, est très riche sur le littoral. L'État et la Région y contribuent par le biais d'Appels À Projets spécifiques (Avenir Littoral). L'innovation et la recherche permettent aux entreprises de la région de se positionner sur des marchés internationaux à fort développement. Nombre de ces filières sont émergentes (éolien en mer, valorisation des algues...) et constituent des atouts importants pour la région.

Le CELIMER (Centre du Littoral et de la Mer) récemment inauguré à Sète, est un centre de recherche majeur sur la mer (public et privé).

Cette richesse constitue un levier important pour l'adaptation et la résilience du littoral face aux impacts du changement climatique.

La mer et le littoral constituent un terrain d'étude et d'innovation immense. Des travaux engagés pour une meilleure connaissance des richesses et des potentiels de développement liés à la mer sont chaque jour confirmés.

Le CESER préconise :

- De poursuivre et sanctuariser les moyens déployés dans les Appels À Projets visant à favoriser l'innovation pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ;
- D'augmenter les moyens consacrés à l'étude des milieux maritimes dans un contexte de pressions accrues.



SYNTHÈSE

Les territoires du littoral d'Occitanie sont engagés dans une logique de croissance soutenue, fruit d'une attractivité forte et non démentie depuis des décennies. Parallèlement, les effets de l'évolution du climat s'y traduisent avec des impacts très directement perceptibles : températures extrêmes, manque d'eau, tempêtes, inondations, perte de biodiversité, recul du trait de côte...

Le CESER apporte un pas de côté, non pas en opposant économie et écologie mais en faisant la promotion d'une vision systémique. L'économie touristique doit être de qualité et soutenable pour faire sa transition. D'une manière générale, le mieux plutôt que le plus doit primer dans les politiques publiques liées au tourisme. Il ne peut y avoir de développement touristique continu sur le modèle actuel sans intégrer le contexte environnemental et notamment les questions de l'artificialisation des sols et de la ressource en eau. Le caractère « fini » de la mer et du littoral ne permettra pas un développement infini du tourisme sur le modèle actuel.

Les recommandations formulées sont l'expression d'une volonté partagée d'assurer un développement économique qui réponde aux besoins de la population de ce territoire largement défavorisé en termes de taux de chômage, de pauvreté...

L'économie bleue dépend de la Méditerranée et de son bon état écologique. Toute dégradation de l'état de la mer et du littoral induira des conséquences négatives pour l'économie bleue. La Méditerranée est notre bien commun, des conditions de sa préservation dépend l'avenir des activités qui y sont liées.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargé de mission : Julien RIOU ■ julien.riou@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 78

Secrétariat : Carole BARONCHELLI ■ carole.baronchelli@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 90